

Résolution du Cartel pour la Grève féministe du 14 juin 2023

Considérant :

- L'inscription de l'égalité femmes-hommes dans la constitution en 1981 ;
- L'entrée en vigueur en 1996 de la loi sur l'égalité ;
- Le devoir du législateur de veiller à l'égalité salariale pour un travail égal ou comparable ;
- Le constat que l'égalité femmes-hommes est, 42 ans plus tard, toujours loin d'être réalisée ;
- Le fait que les inégalités salariales, les discriminations sur le lieu de travail et l'inégalité des chances persistent, voire progressent ;
- Le fait que la population genevoise a refusé à une large majorité l'augmentation de 64 à 65 ans de l'âge AVS des femmes le 25 septembre 2022 ;
- La non-entrée en matière du Conseil d'Etat sur la plupart des revendications du personnel déposées par le Cartel le 28 mars 2023.

L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné exige :

1. Le retour à l'âge pivot de 64 ans pour la retraite de la CPEG ;
2. Des engagements immédiats et un calendrier de négociations précis sur le cahier de revendications déposé par le Cartel intersyndical le 28 mars 2023 ;
3. Des propositions légales concrètes visant à réaliser ces revendications et en priorité les trois revendications suivantes :
 - 3.1 Réduction du temps de travail afin de mieux pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée ;
 - 3.2 Dotation en personnel suffisante dans les métiers en sous-effectif du « care » (soins, social et écoles), en adéquation avec les prestations attendues ;
 - 3.3 La revalorisation immédiate des salaires dans les secteurs de la santé, du social et du nettoyage dans l'attente des résultats du projet G'Evolve ;
 - 3.4 Allègement du travail en fin de carrière : suppression des horaires coupés, généralisation des congés payés pour décharge d'âge, suppression des tâches pénibles, droit à une mobilité interne choisie ;
4. Une position ferme du Conseil d'Etat sur la suppression des examens le 14 juin 2023 afin d'assurer un traitement égal entre le personnel enseignant et le personnel PAT.

L'Assemblée du personnel mandate les instances du Cartel afin de :

- Mobiliser un maximum de collègues pour la grève féministe du 14 juin 2023 ;
- Soutenir l'organisation d'assemblées sectorielles pour informer et mobiliser ;
- **Déposer un préavis de grève pour le 14 juin 2023** étant donné l'entrée en matière très partielle de l'Etat-employeur (Conseil d'Etat) sur le cahier de revendications déposé le 28 mars 2023 tout en laissant la porte ouverte à la poursuite de négociations.

Résolution approuvée à l'unanimité par l'Assemblée du personnel du 4 mai 2023